

# CADRE DE RÉFÉRENCE

## PROFILS ET PROGRAMMES AU SECONDAIRE

# 21-08

**Adoption le:** Avril 2019

**Amendement le :** 31 octobre 2023

**Mise en vigueur le :** 1<sup>er</sup> novembre 2023

**Autorisation :**



Kathlyn Morel  
Directrice générale

## Table des matières

<b>PARTIE A</b> .....	3
Précisions .....	3
Définitions .....	3
<b>PARTIE B</b> .....	4
Objectifs en lien avec la mise en place d'un profil .....	4
Liste des profils associés à chacun des secteurs .....	4
Bassins géographiques en lien avec le transport scolaire.....	5
Promotion des profils .....	5
Inscription .....	6
Conditions et tests d'admission .....	6
Calendrier des opérations pour les écoles offrant les profils du premier cycle du secondaire ou le PEI.....	7
Liste d'attente.....	7
Nombre de groupes par profil par école secondaire .....	8
Grilles-matières et intégration des matières .....	8
Bulletin .....	8
Formation de groupes .....	8
Coût .....	9
Informations supplémentaires .....	9
Important.....	9
Prendre note .....	9

## PARTIE A

### PRÉCISIONS

- Le Programme d'éducation internationale (PEI), le programme Option-Études Châteauguay, le Programme intégré secondaire-professionnel-collégial (PISPC) ainsi que le programme Sport-études reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne sont pas des profils.
- Pour toutes questions en lien avec les programmes ci-haut mentionnés, les parents doivent communiquer avec l'école secondaire concernée.

### DÉFINITIONS

#### Profil

Offre de formation permettant aux élèves de poursuivre le programme régulier de formation en modifiant la grille-matières pour augmenter le temps alloué à un cours qui favorise leur engagement scolaire (six périodes par cycle de neuf jours).

#### Programme d'éducation internationale

Le Programme d'éducation internationale (PEI) a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. Chaque élève doit obligatoirement faire de l'engagement communautaire pour poursuivre le PEI et obtenir les diplômes qui y sont associés.

#### Secteur

Partie du territoire géographique dont est constituée la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

- Secteur Nord : Candiac, La Prairie, Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- Secteur Nord-Ouest : Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine
- Secteur Ouest : Châteauguay, Léry et Mercier
- Secteur Sud
  - Partie Est : Hemmingford, Napierville, Saint-Bernard, Saint-Cyprien de Napierville, Saint-Édouard et Sherrington;
  - Partie Ouest : Saint-Isidore, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Clotilde

#### Bassin géographique

Rues ou municipalité(s) ou ville(s), qui composent un territoire donné, dont la clientèle est desservie par une école qui y est associée.

#### Grille-matières

L'ensemble des matières faisant partie d'un Programme de formation de l'école québécoise.

#### Portes ouvertes et soirées d'information

Activité d'information organisée par un établissement scolaire et ouverte au public, afin

de présenter les formations offertes par ledit établissement ainsi que ses particularités. Dans certains cas, une visite des installations peut être prévue.

### **Liste d'attente**

Liste où l'on retrouve en ordre de priorité, les élèves répondants aux critères d'admissibilité à un profil ou à un programme, mais qui ne sont pas admis faute de places disponibles.

## **PARTIE B**

### **OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE D'UN PROFIL**

- Proposer une offre de formation diversifiée à nos élèves.
- Augmenter l'engagement et la persévérance scolaire chez les élèves, particulièrement chez les garçons.

### **LISTE DES PROFILS ASSOCIÉS À CHACUN DES SECTEURS**

- Nord et Nord-Ouest
  - Danse (école de la Magdeleine)
  - Élèves sans frontières (école des Timoniers)
  - Enrichi 2.0 (école Fernand-Seguin)
  - Haltérophilie (école de la Magdeleine)
  - Hockey (écoles de la Magdeleine et Jacques-Leber)
  - Math/Science (école Saint-François-Xavier)
  - Multisports et plein-air (école Fernand-Seguin)
  - Musique pop (école Saint-François-Xavier)
  - Sports (école de la Magdeleine)
  - Théâtre (école de la Magdeleine)
  - VIES (école Jacques-Leber)
- Ouest
  - Arts plastiques (école Gabrielle-Roy)
  - Arts plastiques (école Louis-Philippe-Paré)
  - Arts et multimédia (école Louis-Philippe-Paré)
  - Basketball (école Louis-Philippe-Paré)
  - Football (école Louis-Philippe-Paré)
  - Langues et cultures (école Louis-Philippe-Paré)
  - Musique populaire (école Marguerite-Bourgeois)
  - SportActif (école Bonnier)
  - SportActif (école Louis-Philippe-Paré)
- Sud partie Est
  - Multisports (école Louis-Cyr)
- Sud partie Ouest
  - Anglais-Plus (école Pierre-Bédard)
  - Sports-Plus (école Pierre-Bédard)

## LISTE DES PROGRAMMES ASSOCIÉS À CHACUN DES SECTEURS

- Nord et Nord-Ouest
  - PEI (école de la Magdeleine)
  - Vocation particulière (école du Tournant)
- Ouest
  - Option-études Châteauguay (école Gabrielle-Roy)
  - PEI (école Louis-Philippe-Paré)
  - Programme intégré en soutien informatique (école Louis-Philippe-Paré)
  - Sport-études (école Louis-Philippe-Paré)

## BASSINS GÉOGRAPHIQUES EN LIEN AVEC LE TRANSPORT SCOLAIRE

- La politique du transport scolaire est également appliquée aux élèves associés aux profils ainsi qu'au PEI.
- Le service de transport est assuré pour les élèves inscrits à un profil, et ce, **seulement** pour les élèves demeurant dans les secteurs et qui fréquentent un programme ou un profil offert dans le même secteur :
  - Nord et Nord-Ouest
  - Ouest
  - Sud partie Est
  - Sud partie Ouest

## PROMOTION DES PROFILS

### Dans les écoles primaires

- Les écoles secondaires peuvent faire la promotion de leur profil, ainsi que des profils offerts dans les autres écoles de leur secteur, et ce, uniquement auprès des élèves des écoles primaires qu'elles desservent dans le cadre des profils.
- Les visites aux élèves de 6<sup>e</sup> année se font généralement en septembre et, selon le cas, certaines écoles secondaires pourraient aussi rencontrer les élèves de 5<sup>e</sup> année.

### Dans les outils promotionnels

- Les outils promotionnels (lettres destinées aux parents des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, feuillets par école, feuillets par secteur et site Web de la CSDGS) de l'ensemble des profils sont produits et mis à jour annuellement par le Service du secrétariat général et de l'information (SGI).

### Lors des activités portes ouvertes ou des soirées d'information

- Pour les établissements qui organisent des activités portes ouvertes ou des soirées d'information, les directions doivent arrimer et placer les dates au calendrier scolaire en tenant compte des autres écoles secondaires de leur secteur, et ce, afin d'offrir la possibilité aux élèves et à leurs parents d'assister aux différentes activités prévues dans ledit secteur.

- Les directions d'établissement doivent faire parvenir au SGI, au plus tard à la fin de la première semaine de septembre, les dates et heures de leur activité d'information afin qu'il puisse en faire la promotion.
- Les outils promotionnels de l'ensemble des journées portes ouvertes et soirées d'information sont produits par le SGI.

## **INSCRIPTION**

- Les directions d'établissement appliquent la Règle sur les critères d'inscription des élèves de la CSDGS en fonction de l'année scolaire applicable (#41-11).
- Elles doivent également établir les critères d'admission de leur école pour l'année scolaire concernée ainsi que les coûts qui s'y rattachent et faire approuver le tout par leur conseil d'établissement respectif.

## **CONDITIONS ET TESTS D'ADMISSION**

- Certains profils peuvent faire l'objet de conditions et de tests d'admission. Ils peuvent notamment vérifier l'intérêt des élèves, leur motivation, leurs aptitudes, leur forme physique, leur connaissance générale, etc.
- Les conditions d'admission sont approuvées annuellement par le conseil d'établissement de l'école.
- Les informations au sujet des conditions et des tests d'admission sont disponibles au secrétariat ou sur le site Web de l'école.

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS POUR LES ÉCOLES OFFRANT LES PROFILS DU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE OU LE PEI

De la fin du mois de septembre au début du mois d'octobre	Les équipes-écoles offrant des profils ou le PEI font la tournée des écoles primaires pour faire la promotion, répondre aux questions des élèves et remettre le formulaire d'admission.
De la 2 <sup>e</sup> semaine du mois de septembre à la fin de la 1 <sup>re</sup> semaine du mois d'octobre	Tenue des activités portes ouvertes et soirées d'information, le cas échéant, dans les écoles secondaires.
Le 3 <sup>e</sup> vendredi du mois d'octobre	Date limite pour les élèves intéressés, pour acheminer la demande d'admission à l'école secondaire, selon les directives inscrites sur le formulaire d'admission.
La dernière semaine du mois d'octobre	Test d'admission aux profils, le cas échéant.
Le dernier vendredi de novembre	Date d'envoi des réponses aux élèves (parents), par les directions d'établissement concernées. Chacun des élèves ayant fait une demande recevra une réponse selon trois types de réponses possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève est admis</li> <li>• L'élève est admis sur une liste d'attente</li> <li>• L'élève n'est pas admis</li> </ul>
Le dernier vendredi de novembre	La liste d'attente est disponible sur le site Web de l'école.
Le deuxième vendredi de décembre*	Date limite de retour de la réponse des parents

\*Tel que précisé sur le formulaire que reçoit le parent, une absence de réponse dans les délais requis sera traitée comme un refus.

### LISTE

- Une liste d'attente par profil et PEI sera produite. Cette dernière sera valable pour deux ans. Pour l'entrée au PEI en 3<sup>e</sup> secondaire. Un nouveau processus d'admission sera mis en place pour tous les élèves intéressés. Ces élèves seront soumis à une entrevue écrite.
- Chaque établissement scolaire qui offre un profil ou un PEI établira sa liste d'attente, et ce, à partir des conditions et tests d'admission approuvés par le conseil d'établissement. Pour demeurer sur la liste d'attente, l'élève doit respecter ces critères d'admissibilité.

- La liste d'attente sera disponible sur le site Web de l'école le dernier vendredi de novembre. À l'aide du numéro de fiche de leur enfant, les parents pourront suivre en ligne l'évolution de celle-ci.
- Si des places sont disponibles dans un groupe, l'école communique avec les parents des élèves par ordre de priorité sur la liste d'attente jusqu'à ce que le groupe soit complet. Le comblement des places devra être effectué au plus tard le 20 novembre de l'année en cours. Les parents devront s'assurer de donner une réponse selon les informations transmises par la direction d'établissement en tenant compte de la situation. Toute absence de réponse dans les délais requis sera considérée comme un refus et engendrera le retrait du nom de l'élève de la liste d'attente.

### **NOMBRE DE GROUPES PAR PROFIL PAR ÉCOLE SECONDAIRE**

- Un groupe ou plus (s'assurer de la continuité du profil de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire)
  - La direction d'établissement qui désire ajouter un ou des nouveaux groupes à un profil existant doit communiquer avec la direction générale adjointe responsable des profils, afin de valider l'impact sur l'organisation scolaire et la capacité d'accueil de l'école hôte.
  - La direction d'établissement présente un nouveau projet à la Table de concertation des directions d'établissement (TCDE) du secondaire ou l'ajout d'un nouveau groupe au profil déjà existant.

### **GRILLES-MATIÈRES ET INTÉGRATION DES MATIÈRES**

- Le regroupement minimal de six périodes à la grille-matières est nécessaire pour chaque profil mis en place en respect du Régime pédagogique. Les Services éducatifs peuvent être contactés pour soutenir cette démarche.
- L'intégration des matières est à considérer afin d'avoir le regroupement minimal de six périodes à la grille-matières si nécessaire. Il n'est pas permis d'éliminer complètement l'enseignement d'une matière.

### **BULLETIN**

- Toutes les matières prescrites au programme doivent être enseignées, évaluées et apparaître au bulletin même lorsque certaines d'entre elles sont intégrées à une autre.

### **FORMATION DE GROUPES**

- Pour les profils et le PEI, lors de la formation des groupes, les directions doivent s'assurer de respecter le nombre de places disponibles par groupe selon le ratio correspondant et la pondération à priori.
- À la fin de chacune des années scolaires, les directions doivent prévoir le comblement des groupes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire pour l'année suivante.

## COÛT

- Les coûts relatifs au profil sont approuvés par le conseil d'établissement de l'école.
- Pour pouvoir s'inscrire à un profil ou PEI, tout solde antérieur devra avoir été préalablement payé intégralement.
- Après l'admission, il sera possible, selon le cas, de prendre entente avec la direction d'établissement pour que des moyens d'accompagnement financiers puissent être mis en place afin de permettre aux parents concernés de défrayer les coûts.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Pour toutes questions en lien avec les profils, les parents doivent communiquer avec l'école secondaire concernée.

## IMPORTANT

En tout temps, les parents des élèves qui désirent s'inscrire à un profil ou à un des programmes particuliers ont la responsabilité de s'assurer :

1. De mettre à jour leurs coordonnées afin d'être joignable en tout temps;
2. De suivre sur le site WEB des écoles qui offrent les profils et PEI, l'évolution de la liste d'attente concernant leur enfant;
3. De donner une réponse selon les informations transmises par la direction d'établissement en tenant compte de la situation lorsque l'école offre la possibilité de combler une place disponible.

## PRENDRE NOTE

Qu'à compter du mois d'août précédent la rentrée scolaire, des places dans les groupes de profils et PEI peuvent être disponibles.

À ce moment et tenant compte du temps restant avant la rentrée scolaire et de l'organisation scolaire à mettre en place, si les parents ne donnent pas suite à la communication effectuée par l'école qui souhaite accueillir leur enfant, la direction de l'établissement se verra dans l'obligation d'offrir la place disponible à l'élève suivant sur la liste d'attente.